

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 9 décembre 2022

N° 2022 - 73



Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation

le 1/12/2022

Date d'affichage

le 1/12/2022

Objet de la délibération 2022-73 :
**Autorisation à signer la convention
petits déjeuners 2022-2023**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 14 DEC. 2022

et publication ou notification

du 14 DEC. 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 9 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, JAMMES Sandrine,

Excusés : Monsieur BARRET Denis qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Monsieur BOYER Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Sur l'année 2021-2022 un dispositif de petits déjeuners pour les enfants a été mis en place à l'école Michel Pignol suite au projet d'éducation à l'alimentation.

Le ministère de l'éducation nationale nous propose de renouveler ce dispositif pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour cela, une convention entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports représenté par Mme la Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Loire, agissant sur délégation de Monsieur le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand et la commune est nécessaire.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant la distribution de petits déjeuners à l'école Michel Pignol pour l'année 2022-2023.

Pour :	12	
Contre :	0	
Abstention :	2	MAZOYER DURAND

AR Prefecture

043-214302333-20221209-2022_73-DE
Reçu le 14/12/2022

Fait et délibéré, le 9 décembre 2022,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20221209-2022_73-DE
Reçu le 14/12/2022